4.039 Collaboration inter-Commissions sur l'utilisation durable des ressources biologiques

RAPPELANT la *Stratégie mondiale de la conservation* (UICN, 1980) qui définit la conservation comme recouvrant « … la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel » ;

RAPPELANT EN OUTRE que l'UICN a pour mission de : *veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable* ;

SACHANT que l'utilisation durable est le deuxième des trois piliers de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;

NOTANT que la CDB a adopté les *Principes et Directives d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique* ;

NOTANT ÉGALEMENT que la Résolution 3.074 *Mise en oeuvre des Principes et Directives d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) demande aux composantes pertinentes de l'Union de collaborer à la mise en oeuvre des *Principes d'Addis Abeba* ;

NOTANT ENFIN que la Résolution 18.4 *Rôle et mandat des commissions, comités permanents et groupes d'étude* adoptée par l'Assemblée générale à sa 18e Session (Perth, 1990), la Recommandation 1.42 *La gestion participative pour la conservation* adoptée par le Congrès mondial pour la nature à sa 1ère Session (Montréal, 1996), et la Résolution 3.012 *La gouvernance des ressources naturelles pour la conservation et le développement durable* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) prient les Commissions de l'UICN de renforcer leur collaboration et leurs échanges pour réaliser la vision et la mission de l'UICN ;

SE FÉLICITANT que TILCEPA - une Direction stratégique/ thématique inter-Commissions entre la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN - ait obtenu d'immenses succès en renforçant le concept d'aires protégées compatibles avec les préoccupations et les capacités des populations autochtones et des communautés locales et ait inspiré des politiques internationales et nationales s'y rapportant ;

RECONNAISSANT que l'utilisation durable de ressources naturelles renouvelables repose sur la combinaison de connaissances et compétences biologiques relatives, en particulier, aux populations d'espèces menacées et de connaissances et compétences historiques, institutionnelles, culturelles, sociales et économiques ;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'en ce qui concerne les conflits entre l'homme et la faune sauvage, il est également crucial de faire coïncider la connaissance et les compétences liées aux espèces avec la connaissance des facteurs socioculturels et économiques ayant un effet sur l'incidence et la gravité de ces conflits ; et

ESTIMANT qu'il existe des possibilités d'apprentissage mutuel et de synergies à exploiter dans le cadre d'une coopération plus étroite et de travaux communs entre la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN et la CPEES en général, et plus directement et spécifiquement sur les questions d'utilisation durable des ressources biologiques et les coûts de substitution pour une vie proche de la nature ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l 'UICN 2009-2012* **:**

1. PRIE les Commissions, en particulier la CSE et la CPEES, de créer un mécanisme permettant de renforcer la coopération sur :

    a) les avantages pour la conservation et les avantages sociaux, culturels et économiques de l'utilisation durable des ressources naturelles ; et

    b) les autres interactions positives et négatives entre les populations et la faune sauvage dans le contexte de la conservation.

2. ENCOURAGE les échanges, les liens et la collaboration inter-Commissions, en particulier entre les membres des Commissions qui sont à la recherche d'un enrichissement mutuel et d'avantages que la diversité de leurs antécédents et de leurs compétences a de bonnes chances d'engendrer.